

# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL\*

## Pèlerinage en Crète Du jeudi 8 au jeudi 15 octobre 2026

À renvoyer à : Presbytère - Service des pèlerinages - 29, place de l'église - 04420 Le Brusquet  
Tél. 06 60 41 68 46 - Mail : pelerinages@diocese-digne.fr

**Prix par personne : 1 950 €** sur une base minimum de 25 personnes\*\*

Supplément en chambre individuelle (en nombre limité) : **280 €**

**Date limite d'inscription : le vendredi 7 août 2026**

\* Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR (photocopies du bulletin acceptées). Inscription effective dès réception de ce bulletin, du règlement de l'acompte, accompagnés de la photocopie impérative de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport (si problème, nous contacter) et suivant l'ordre de réception du courrier. Nous vous conseillons de conserver une photocopie de votre bulletin individuel d'inscription complété.

\*\* Le pèlerinage peut être annulé si ce nombre minimum de 25 participants n'est pas atteint.

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à indemnisation.

M.  Mme (cocher la case)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nationalité : ..... Profession : .....

Téléphone (fixe et/ou portable) : .....

Courriel : .....

Nom, prénom et téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence : .....

**Lieu du ramassage de l'autocar** (à cocher) :

Digne  Peyrius  Manosque

**Type de chambre souhaité :**

Accepte de partager sa chambre avec : .....

Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle sera facturé.

Désire une chambre individuelle (sous réserve de disponibilité), avec un supplément de 280€ à régler avec l'acompte.

**Règlement :**

Acompte à l'inscription : 585 € (en chambre partagée) ou 865 € (en chambre individuelle). Solde avant le 8 septembre 2026.

Quel que soit le mode de règlement, merci d'indiquer la référence du dossier : REF - 26G27007

Règlement par chèque à l'ordre de "Service des pèlerinages".

Règlement sécurisé par virement : IBAN / FR3920041010081805781V02937 - BIC : PSSTFRPPMAR

**Formalités de police :**

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Pour les pèlerins d'autres nationalités, merci de contacter l'agence Bipel Rennes pour connaître les formalités administratives.

**Santé :**

Prière de préciser tout handicap, allergie alimentaire, diabète, ou autre, afin que nous puissions organiser au mieux votre voyage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription : merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

Je m'engage au strict respect des normes sanitaires en vigueur au moment du voyage.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de participation.

**Conditions générales de vente :**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente sur le site : <https://www.bipel.com/cgv>

Si je n'ai pas d'accès internet, je contacte l'agence Bipel par mail ou par téléphone afin de demander à les recevoir.